



AVIS

Avis sur le budget supplémentaire Pour l'exercice 2022

OCTOBRE 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Répondant à ses obligations de consultation obligatoire sur les documents budgétaires, le CESER se prononce sur le budget supplémentaire 2022 reprenant l'excédent de clôture de l'exercice précédent.

En crédits de paiement, il est proposé de simples ajustements, essentiellement pour une actualisation des frais de personnel.

En autorisations de programme pluriannuelles, une évolution est proposée de manière plus significative en faveur des transports et de la fibre optique.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

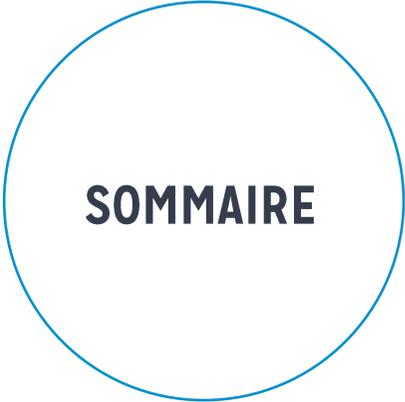
AVIS

2022-22



Président de la commission

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

La proposition de l'Exécutif.....	7
Les observations du CESER.....	10
Annexes.....	11
Annexe 1 Lettre de saisine.....	11
Remerciements.....	14
Déclaration des groupes.....	15
Résultats des votes.....	18
Contacts.....	25



La proposition de l'Exécutif

Le document budgétaire proposé par l'Exécutif poursuit trois objectifs principaux :

- Accroître l'enveloppe d'autorisations de programme pluriannuels pour passer de nouvelles commandes
- Reprendre et affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent (2021) ; ce qui conduit à qualifier le document de « budget supplémentaire » et non pas de « décision modificative budgétaire »
- Effectuer divers ajustements et inscriptions d'ordre budgétaire ou semi-budgétaire.

La principale décision nouvelle proposée consiste à accroître l'investissement pluriannuel par des autorisations de programme nouvelles en faveur de trois domaines d'intervention :

- Les transports +76 M€ d'AP
Ceci concerne des rénovations et modernisations de 25 rames ferroviaires Corail, des infrastructures ferroviaires au titre de la territorialisation de l'accord national de relance (exemple des petites lignes) et des véloroutes.
- Le réseau de fibre optique en Auvergne pour y porter le taux de couverture de 75 % à 100 % +53 M€ d'AP
- Le redéploiement en investissement, à titre rétroactif, de crédits d'apprentissage non exécutés de fonds d'Etat en fonctionnement + 5,8 M€ d'AP.

Par ailleurs, en crédits de paiement, le budget supplémentaire se traduit par l'inscription nouvelle d'un volume beaucoup plus réduit de recettes et de dépenses dans le budget 2022.

En recettes nouvelles figurent ainsi notamment, hors mouvements d'ordre :

- L'excédent de clôture enregistré dans le cadre du compte administratif 2021 : 20,362 M€
- La reprise de diverses provisions précédemment constituées par la Région Auvergne (emprunts à risque 2013 et 2014 : 0,302 M€ ; liquidation d'ERAI : 5,23 M€).

En dépenses apparaissent :

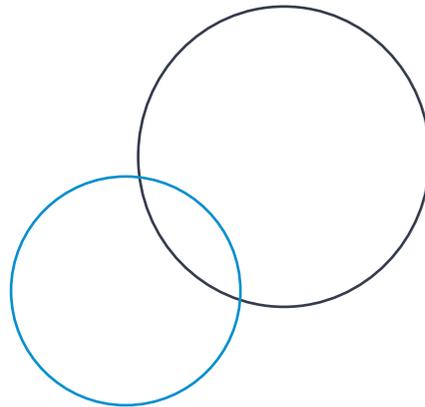
- 13,5 M€ en fonctionnement au titre de la gestion du personnel (Augmentation du point d'indice, reclassements, régularisations diverses)
- La constitution de nouvelles provisions nécessitées par des risques de créances douteuses auxquels est exposée la collectivité (0,871 M€)

Compte tenu de l'excédent des recettes sur les dépenses, le solde disponible permet d'opérer une diminution de 11, 523 M€ de l'autorisation d'emprunt inscrite pour équilibre.

Par ailleurs, ce nouveau document budgétaire propose :

- L'enregistrement de différentes écritures d'ordre (avances aux mandataires, opérations de régularisation pour les cités mixtes scolaires)
- Des affectations de gestion directe pour dépenses courantes et achats divers.

Enfin, concernant la fraction d'accise perçue en Métropole sur les produits énergétiques autres que le gaz naturel et les charbons (ex TICPE), il est proposé de maintenir inchangés les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.







Les observations du CESER

Le CESER relève l'annonce d'un nouveau plafond de crédits ouverts par la Région pour contribuer aux côtés des autres collectivités et de l'opérateur historique à assurer à 100 % la complétude du déploiement de la fibre optique en Auvergne, jusqu'ici fort peu ambitieuse (75 %). Il souhaite que se concrétisent des réalisations à brève échéance, après un effort important et prolongé du contribuable dans le cadre du contrat de partenariat public privé signé en 2013.

Le CESER note également la présence d'une enveloppe significative dédiée à la mobilité (petites lignes, matériel roulant, véloroutes voies vertes).

Le CESER estime que les propositions d'affectation de l'excédent 2021 disponibles au-delà de l'enveloppe mobilisée au titre de la gestion du personnel correspondent bien à un principe de gestion prudente (constitution de provisions pour risques, réduction de l'autorisation d'emprunt).

Par ailleurs, il note avec intérêt l'extinction de deux risques ayant pesé sur le budget régional les années précédentes (emprunts structurés, liquidation ERAI), la reprise des provisions alors constituées permettant d'abonder le budget 2022.

La reconduction à l'identique des tarifs d'accise sur produits énergétiques n'appelle pas d'observation particulière de la part du CESER. Le CESER souhaite néanmoins qu'un effort particulier soit apporté pour compenser, dès 2022, la croissance des coûts de l'énergie dans les lycées.

En conclusion, ce budget supplémentaire se présente essentiellement comme un document technique de reprise des soldes de clôture 2021, permettant divers ajustements au service des projets en cours pesant sur l'exercice 2022.

Annexe I

Lettre de saisine

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le 07 OCT. 2022

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire pour l'exercice 2022,
- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- Contrat de plan État-Région 2021-2027 : investissement régional record pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Programmation FEADER 2023-2027,
- Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine.

Ils seront examinés lors de l'Assemblée plénière des 20 et 21 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

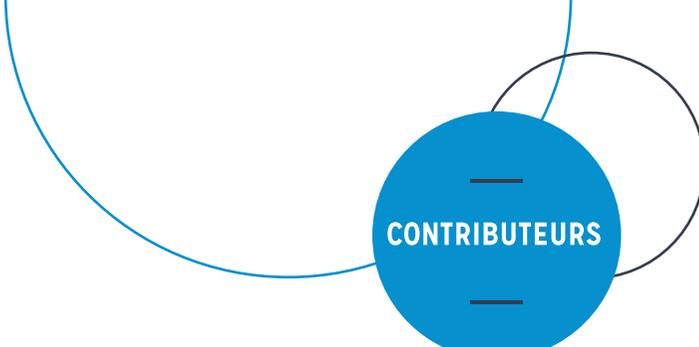
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège

1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

Collège

2*

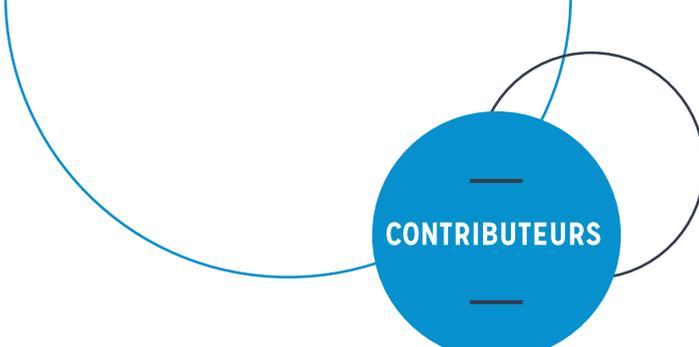
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège

3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick (Hôpital)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)
- THEVENET Eric (Transports)

Collège

2*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)

Collège

3*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)
- VIGNAT Josette (Tourisme)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

PERNAUDET Sébastien, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BONNEVILLE Agnès, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Frédéric REYNIER, Au nom du collège 1

L'orientation budgétaire 2023 est annoncée avec la même stratégie que celle des années précédentes ; à savoir la priorité aux investissements et une gestion au plus juste du fonctionnement afin de maintenir la dette de façon raisonnée !

Si en cette période troublée d'abord par la pandémie puis aujourd'hui par la crise énergétique et la guerre en Ukraine ne permet qu'une prévision à courte vue de notre économie et donc de la future santé financière de la France, pour autant notre pays s'avère déjà endetté à un niveau élevé et doit rester vigilant !

Laisser filer cette dette ne serait pas raisonnable.

Il nous semble au collège 1 que la Région Auvergne-Rhône-Alpes maîtrise correctement le pilotage. Comme à cause de l'inflation, une des principales entrées fiscales : la TVA s'annonce plutôt favorable, il nous semble que cette orientation budgétaire ne devrait pas poser de problème, même si par ailleurs, il faudra surveiller :

- La dotation de fonctionnement des lycées
- Le poste transport TER et scolaires
- Et la revalorisation de la masse salariale

Concernant le budget supplémentaire nous n'avons pas de remarque particulière.

En tout état de cause et sous réserve d'intervention individuelle, le collège 1 votera cette orientation budgétaire.

► INTERVENTION DE Jean BARRAT, Au nom de la CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FSU, L'UNSA et Solidaire

Mesdames Messieurs chers collègues,

J'interviens au nom de la CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FSU, L'UNSA et Solidaire.

L'Assemblée Plénière du CESER est, une nouvelle fois, appelée à rendre des avis sur des sujets majeurs pour les habitantes et habitants de notre région.

Le CESER, instance de démocratie composée des acteurs de la société civile organisée, doit pouvoir être davantage associé, écouté, entendu par l'exécutif régional et l'ensemble des collectivités territoriales dans ses préconisations, afin de contribuer à mieux répondre aux besoins des populations et des territoires

Or que constatons nous ? A l'instar de ce que nous avons déjà exprimé clairement par exemple pour le plan de relocalisation industrielle, le CESER se retrouve, une fois encore contraint de travailler dans un calendrier extrêmement serré., incompatible avec la construction d'un avis argumenté et motivé.

Comment imaginer que nous soyons en capacité de rendre un avis solide, résultat d'une construction collective reflétant toute la richesse de la diversité du CESER, dans un délai aussi réduit ?

D'autres fonctionnements sont possibles, tels ceux de certaines régions d'associer et consulter leur CESER au fil de la construction de leur politique pour mieux prendre en compte la parole de la société civile. En Auvergne Rhône Alpes, nous ne pouvons compter que sur l'initiative de quelques commissions pour s'auto-saisir afin d'anticiper, comme nous l'avons fait pour le S.R.D.E.I.I et le S.R.E.S.R.I.

S'agissant des orientations budgétaires et le budget supplémentaire, la consultation du CESER aura reposé sur une réunion de la commission 10 le 10 octobre, sur la base des documents transmis le 08 octobre à 0H48, pour un avis à rendre ce jour en plénière.

Malgré le fait que les délais légaux soient formellement respectés, le fond et l'esprit de la consultation ne le sont pas. Un travail de qualité ne peut donc pas être produit. Ainsi, lassés de se prêter à cette apparence de démocratie les organisations signataires ne participeront pas aux votes.

Elles tiennent à remercier les chargés-e-s d'études pour le travail réalisé dans des conditions aussi dégradées et les assurent de leur soutien.

► INTERVENTION DE Patrick BEDIAT pour Jean CHAPPELLET, Au nom des collègues 3-4

Les membres des collèges 3 et 4 tiennent tout d'abord à remercier leurs collègues de la commission 10 pour l'avis émis sur ces orientations, mention liminaire d'autant plus nécessaire qu'ils ont disposé de moins d'une semaine pour l'analyse du document transmis par le Conseil régional. Ces remerciements vont aussi tout particulièrement aux chargé(e) de projet du CESER sans la compétence et la réactivité desquels il eût été bien difficile de tenir les délais imposés.

Ils partagent les analyses et remarques établies par la commission 10 tout en souhaitant développer certains points.

La commission met en avant d'une part la nécessité d'échanges plus en amont sur le sujet avec les représentants du Conseil régional d'autre part la difficulté à apprécier les priorités du plan de mandat en l'absence de certaines données.

On ne peut que partager ces demandes. La contribution du CESER à la définition des orientations budgétaires ne saurait s'accommoder d'une seule séance de travail annuelle avec les représentants de l'administration du Conseil régional mais suppose à tout le moins des entretiens non seulement avec le vice-président chargé du budget mais également plus en amont avec certains vice-présidents en charge des politiques. De même, contrairement à la stratégie budgétaire du mandat 2022/2024, les priorités apparaissent peu détaillées et se présentent davantage sous forme d'un catalogue que d'un document organisé. L'absence d'indications quant au financement, tant en montants qu'en flux, de chacune des priorités énoncées rend également difficile l'appréciation de chacune d'entre elles.

Concernant les priorités les collèges 3 et 4 insisteront sur trois points :

On peut s'étonner que ne figurent pas dans les priorités stratégiques des sujets ou domaines d'intervention jugés prioritaires au titre du prochain CPER. Ainsi des actions en faveur de la jeunesse : s'il est satisfaisant que la construction de lycées soit élevée au rang de priorité, les actions d'accompagnement en direction des jeunes ne sauraient se réduire à la prévention du papillomavirus. Une attention particulière notamment pour les jeunes en difficultés d'insertion serait nécessaire. De même n'apparaissent pas, ou de façon très limitée, certaines thématiques relevant des compétences exclusives des régions : actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, insertion par le logement, tourisme au-delà de la seule mention de la montagne durable, dispositions en direction du maintien de la biodiversité particulièrement malmenée par le changement du

climat... Au demeurant il serait judicieux d'introduire la notion de réduction du changement climatique en complément de celle d'environnement.

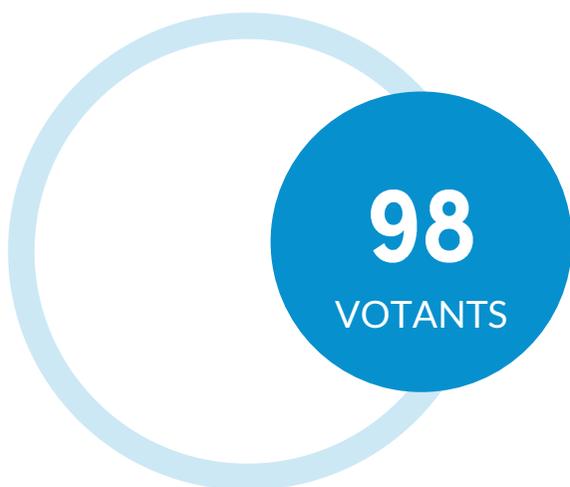
La priorité stratégique n°1 s'inscrit dans la continuité des années précédentes : limitation des dépenses de fonctionnement et priorité aux dépenses d'investissement, recours à l'emprunt maîtrisé. Compte tenu du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement retenu (3 %), de la priorité incontestable à donner à certaines dépenses (masse salariale, transports, lycées) le risque est grand que les autres dépenses de fonctionnement se trouvent encore limitées notamment les subventions de fonctionnement au secteur associatif, irremplaçable pour la cohésion des territoires, la mise en place des politiques régionales dans certains domaines et pour leur connaissance des situations locales. Les choix budgétaires, adaptés aux années passées de faible inflation, ne doivent-t-ils pas être réinterrogés ?

Enfin, et le sujet a été mis en évidence par l'avis de la commission 10, la formation aux professions sociales, médico-sociales et paramédicales doit également faire l'objet d'une attention particulière et d'une priorité : d'une part les conseils régionaux sont responsables de l'organisation et du financement de ces formations, d'autre part le Conseil régional ARA affirme des ambitions fortes en matière de santé. La pénurie qui affecte ces professions depuis des années prend une nouvelle tournure après le « Ségur de la Santé ». A titre d'exemple ce mouvement national a autorisé l'ouverture de places supplémentaires pour la formation d'infirmier(e)s qui ne peuvent être déployées faute de locaux dans les instituts de formation. Illustration de la nécessaire priorité régionale à donner à ces formations réglementées.

Sauf exception individuelle les membres du collège 3 voteront l'avis de la commission 10.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 octobre 2022



93 ONT VOTE POUR

0 A VOTE CONTRE

5 SE SONT ABSTENUS

50 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV	
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				X	
		BOUVERET Lise				X	
		BOUVIER Bruno				X	
		CANET Fabrice				X	
		DA COSTA Rosa				X	
		FATIGA Antoine				X	
		FAURE Philippe				X	
		GELDHOF Nathalie				X	
		GUICHARD Karine				X	
		MARGERIT Laurence				X	
		MURCIA Jean-Raymond				X	
		NATON Agnès				X	
		PELLORCE Pascal				X	
		PUTOUX Laurent				X	
		RODRIGUEZ Vincent				X	
		SALA Chantal				X	
		Non désigné					
	Non désigné						
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean					X
		BAULAND Gisèle					X
		BEAUJOU Victoire					
		BOLF Edith					X
		GUILHOT Jean-Marc					X
		JUYAUX-BLIN Christian					X
		LAMOTTE Bruno					X
		LE GAC Elisabeth					X
		LOZAT Jean-Luc					X
MAITRE Eric						X	
MORAIN Marie-Christine						X	
MORISSE François							
NINNI Agnès						X	
ROBERTO Sansoro					X		
SAILLANT Elisabeth					X		
SCHMITT Isabelle					X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				X
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François			X	
		LAURENT Bernard				X
		VERNET Sandrine				X
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert				X
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno				X
		HAMELIN Catherine				X
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel				X
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie				
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie				X
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		TORDJEMAN Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie			X	
		MONNET Alexis			X	
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel				
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				X
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth				X
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc			X	
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc				X
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth				X
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				X
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				X
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine				X
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le document budgétaire présenté par l'Exécutif apparaît essentiellement comme un document technique de reprise des soldes de clôture 2021, permettant divers ajustements au service des projets en cours pesant sur l'exercice 2022.

Il vise aussi à accroître l'enveloppe d'autorisations de programme pluriannuels, et à effectuer diverses inscriptions d'ordre budgétaire ou semi-budgétaire.

Enfin, il propose de maintenir inchangés les tarifs de la fraction d'accise perçue en Métropole sur les produits énergétiques au niveau en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

BUDGET REGIONAL | DECISION MODIFICATIVE | FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20